

VD chauffage SPRL
Rue de l'Église, 20
B-5170 Lesve
info@vdchauffage.be
www.vdchauffage.be

Mr Gastout Michel

Nos réf : Devis I
Vos réf : Devis raccordement compteur gaz primagaz et accs

Concerne : Raccordement d'un compteur au gaz propane à votre tuyauterie existante.

Monsieur,

Je vous remercie de la confiance que vous accordez à mon entreprise.

J'ai pris bonne note de vos souhaits lors de ma visite dans le courant du mois de septembre.

Vous trouverez en annexe à cette offre :

- la documentation des différents appareils
- la liste de prix pour les différents postes

Je vous remercie de bien vouloir examiner ces documents ou de les soumettre à votre architecte.

Je suis à votre entière disposition pour vous donner toute information que vous pourriez souhaiter.

Je vous souhaite bonne réception de la présente, et vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

VD chauffage SPRL
Rue de l'Église, 20
B-5170 Lesve
info@vdchauffage.be
www.vdchauffage.be

Mr Gastout Michel

Mon offre comprend :

1) Tuyaux gaz entre nouvelle tuyauterie et tuyauterie gaz existante:

Un nouveau compteur gaz ancienne norme livré par primagaz sera placé sur le garage côté jardin. La tuyauterie qui est actuellement en attente sera prolongée en apparant sur l'arrière du garage. Une nouvelle tuyauterie partira du compteur en passant par le garage pour se raccorder sur le détendeur 37 mbar existant.

Désignation	Qt	Pu Htva	Ptot Htva
Tuyaux cuivre, colliers, raccord, accs et MO	1	468	468
Total pièces et MO HTVA			468

Total général (postes 1 à 1) :

Désignation	Prix Htva
1) Tuyauterie Gaz	468
Total Htva	468

Bon de commande, confirmation :

Réalisation d'une tuyauterie gaz pour votre habitation à Walhain.

Total hors TVA, hors options et variantes	468 €
TVA 6%	28,08 €
Total TVA comprise, hors options et variantes	496,08 €

VD chauffage SPRL
Rue de l'Église, 20
B-5170 Lesve
info@vdchauffage.be
www.vdchauffage.be

Mr Gastout Michel

Conditions de vente :

Paielements et acomptes :

- 40% acompte à la commande
- 20% au début des travaux
- Solde à la mise en service

Garanties :

- Garantie de 12 mois par nos services couvrant les frais de main d'œuvre et le déplacement contre tous vices de montage, à dater de la mise en service et, au plus tard, à la date de facturation...
- Garantie du fabricant couvrant les marchandises contre tous vices de construction. La durée de la garantie est variable suivant les fabricants et les marchandises.
- Nous ne sommes nullement responsables des dommages résultant d'un usage non approprié, d'erreurs d'installation ou de mise en service par l'acheteur ou par des tiers, de l'usure normale, d'un traitement fautif ou négligence ou d'une utilisation de moyen d'exploitation inapproprié et notamment de l'utilisation de combustibles non conformes ou de l'influence d'éléments chimiques, électrochimiques ou électriques, d'un non respect des instructions d'utilisation et d'entretien ainsi que de réparations inadéquates réalisées par le client ou des tiers.

Compléments :

Font l'objet de suppléments ; tous les travaux non stipulé au départ dans l'offre :

- Les purges complémentaires des radiateurs, des colonnes ou de remplissage de l'installation en eau.
- Les dégâts éventuels causés par la vétusté des tuyaux encastrés dans le sol.
- L'ouverture du conduit de cheminé lors du tubage de celui-ci.
- Si nécessaire et d'application, pour l'enlèvement des zones MCA (matières contenant de l'amiante), il appartiendra au maître d'œuvre de désigner une entreprise spécialisée dans le traitement de l'amiante.

Pour accord,
Le client.

Damien VERLEYEN,
Le gérant,

